# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

# Séance du 5 décembre 2022, à 19h00

#### Absents:

Laetitia GIEN pouvoir à Genviève JACQUET Dany CRUCIFIX pouvoir à Yannick CARRION Gaëlle FAYOLLE pouvoir à Patrice GARDETTE Bruno MORAT pouvoir à Alain CHAMBRU

Secrétaire de séance : Florence MARTHINET

-----

## Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)

Lors du conseil municipal du 07/06/22, le conseil a acté la modification de son budget d'investissement voirie auprès de la CCBPD.

Il en résulte une modification des attributions de compensation entre celle-ci et la commune.

Le montant annuel de l'attribution de compensation sera désormais de -13 530,00 € (contre – 26 416,00€ auparavant).

Le conseil, après délibération, vote à l'unanimité pour cette nouvelle attribution de compensation.

#### **DECISION:**

- POUR: 15 voix
- CONTRE: voix
- ABSTENTION: voix

### **Personnel Communal**

Monsieur le Maire présente le projet de révision des autorisations spéciales d'absences (ASA) octroyées aux agents de la commune. Cette proposition correspond à la directive du CDG69 et restreint le périmètre des ASA afin de se conformer à la loi.

Toutes les dispositions mises en place par le précédent arrêté sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **DECISION:**

- POUR: 15 voix
- CONTRE: voix
- ABSTENTION: voix

## **Finances**

Deux décisions modificatives sont à voter en cette fin d'année. Il s'agit d'un simple transfert de crédits entre chapitre :

| compte 615231 – Voirie                                        | - 2 000€  |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| compte 739211 – Attributions de compensations                 | + 1 500 € |
| compte 6817 – Dotations aux provisions – dépréciation d'actif | + 500€    |

| D | E | CI | SI | 0 | Ν | l : |
|---|---|----|----|---|---|-----|
|---|---|----|----|---|---|-----|

- POUR: 15 voix
- CONTRE: voix
- ABSTENTION: voix

# Location d'une salle de réunion

Suite à la demande d'une auto-entrepreneuse pour la location d'une salle de réunion dans les locaux communaux, le conseil propose la petite salle de réunion située en mairie au tarif de 3 € HT de l'heure.

**DECISION:** 

- POUR: 15 voix
- CONTRE: voix
- ABSTENTION: voix

-----